

## PROCES VERBAL

### Séance du 25 juin 2024

L'an **2024** et le **25 juin** à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances MAIRIE DE GIRONVILLE, sous la présidence de Marian WATTS, Maire.

**Présents** : Mme WATTS Marian, Maire, Mmes : LÉOTARD Ghislaine, NAUDET Nicole, PLISSON Natalia, ARCENS Chantal, MM : COMBE Vincent, COUSIN François, HOUY Gérard, LEOEUF Jean-Michel, JEANNOTIN Olivier, POCHON Ludovic.

**Absent excusé** : 0

**Absent** : 0

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 20/06/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Ghislaine LEOTARD

#### **Objet(s) des délibérations**

### **ORDRE DU JOUR**

ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT

#### **I/ FINANCES : réf : D2024\_14**

1/ Mme le Maire rappelle que, concernant le marché public pour l'aménagement des trottoirs rues de Gironville, l'entreprise MERLIN TP a été choisie suivant les critères de sélection et le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer le marché le 11 juin 2024.

Mme le Maire informe que l'ordre de service reçu du cabinet INCA signé par le Maître d'œuvre et le titulaire du Marché soit MERLIN TP pour un démarrage des travaux le lundi 17 juin 2024, a été envoyé aux organismes du Département, de la Région et de la Préfecture afin d'obtenir les subventions prévues.

**Après en avoir délibéré Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à négocier des emprunts avec les banques.**

## **2/ URBANISME :**

Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et la communauté de communes Gâtinais-Val-de-Loing

**Madame le Maire informe au conseil municipal que :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération n°2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert ;

**Vu** la délibération n°2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Le Pin ;

**Vu** la délibération n°2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne ;

**Vu** la délibération n°2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Charny ;

**Vu** la délibération n°2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

## **II/ QUESTIONS DIVERSES :**

### **a) DEVIS DEMOUSSAGE TOITURE MAIRIE :**

Madame le Maire propose le démoissage de la toiture de la mairie avec : un nettoyage de la mousse sur tuiles plates et une pulvérisation anti mousse.

Un devis a été demandé au nom de BS couverture, charpente, Sylvain BONGRAIN à Nargis (45). pour un montant de TTC de 2435.40€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'approuver à l'unanimité le devis de BS couverture.

b) DEVIS ORDINATEUR SECRETARIAT :

Madame le Maire propose d'acquérir un ordinateur pour le secrétariat avec plus de performances. 3 devis ont été demandés chez XEFI à Puiseaux (45) soit :

- Devis ordinateur HP Pro 400 G9 pour un montant TTC de 1056€
- Devis frais de mise en service de l'ordinateur, du service et de l'antivirus pour un montant TTC de 1234.50€
- Devis de contrat de maintenance de l'ordinateur fixe pour un montant TTC de 97.68€ mensuel sur 3 années pleines plus année en cours

François COUSIN propose de demander un avis sur les devis d'un concurrent avant de se prononcer.

c) ACHAT D'UNE ARMOIRE FORTE SECURISEE :

Madame le Maire propose d'acheter une armoire forte sécurisée, ignifugée pour les registres d'état civil.

Un devis sera demandé pour un montant de 1500€ TTC maximum

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat d'une armoire sécurisée.

Mme le Maire décidera de l'endroit où la placer suivant les dimensions qu'elle représente.

d) EOLIENNES D'ARVILLE :

L'association ADES077 nous demande d'écrire au Préfet pour demander la justification de la modification de la hauteur des 3 éoliennes supplémentaires, prévues à 130m et portées à 180m. Madame le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de faire un courrier au Préfet par principe attestant qu'un élément n'a pas été porté à leur connaissance et par conséquent il est difficile de se prononcer sur ce fait.

e) ORGANISATION DE LA FETE DU 14 JUILLET :

Ghislaine LÉOTARD propose de faire des jeux et d'en présenter des nouveaux. Un apéro dinatoire sera prévu avec des pizzas commandées au « Généreux », qui seront coupées en parts égales, fromage et dessert.

f) PARTAGE DE LA REMISE DE LA SALLE DES FETES :

L'association « Le Jardin Métissé » souhaiterait un endroit pour stocker leur matériel (vaisselle, couverts...).

Mme le Maire propose qu'ils utilisent un des placards de la remise.

Le vice-président du comité des fêtes ne voit aucun inconvénient à partager la remise avec eux.

g) CONSULTATION DES DOMAINES :

Mme le Maire expose au conseil municipal que :

1) la commune souhaiterait récupérer la Parcelle Z394 de 45m<sup>2</sup> située entre le D403 et rue du Chemin Creux, car le propriétaire est décédé sans héritiers.  
Le conseil municipal approuve cette décision.

2) la commune souhaiterait acquérir le terrain sis ZM008 Les Vanneaux en vue pour installer une citerne incendie souple.  
La commune a contacté par courrier le gérant du GAEC Ludovic LÉBOEUF à plusieurs reprises. Un courrier recommandé lui a été adressé le 7 décembre 2023 : il est resté sans réponse. Une visite sur place a eu lieu avec les pompiers, Ludovic LÉBOEUF et Mme le Maire.

Monsieur HOUY Gérard propose de lui renvoyer un courrier ou de le convoquer en mairie pour discuter et échanger des propositions.

Monsieur Olivier JEANNOTIN propose :

- De prendre contact avec les pompiers, la juriste de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing et Ludovic LEBOEUF et prendre rendez-vous ensemble.
- Ou de verser une subvention à la Ferme des Vanneaux pour que les propriétaires du terrain fassent installer une citerne comme ils le souhaitent, sous présentation de la facture acquittée.

3) la commune souhaiterait acquérir la Parcelle ZI 0015 route de Beaumont en vue d'étudier la possibilité d'y planter des arbres et créer ainsi une barrière entre le bourg et les champs agricoles. A ce jour le terrain n'est pas à vendre, ce n'est qu'un projet pour la biodiversité. Le montant que la commune a le droit de proposer au vendeur serait de 20 900€ pour les 2ha ;

#### H) REMPLACEMENT DU TABLEAU DE COMMANDE DE LA CLOCHE DE L'EGLISE :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le tableau de commande des cloches de l'Eglise est à changer, suite à la visite de la vérification de l'Angélus.

Un devis de chez DENIZET ELECTRO HORLOGERIE est présenté pour un montant de 1 968€ TTC

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Mme le Maire propose de faire établir un contrat pour le paratonnerre avec l'entreprise DENIZET car l'entreprise actuelle FRANKLIN est onéreuse et vient uniquement quand on les contacte, car il n'y a pas de contrat.

#### I) DIVERS :

François COUSIN expose le problème d'évacuation de l'eau dans la cuisine de la salle des fêtes. Il explique que le tuyau est trop petit (diamètre 40), par conséquent quand le bac d'eau plus le lave-vaisselle fonctionne en même temps, l'eau refoule automatiquement. François prendra le Karcher pour nettoyer.

François COUSIN informe que le dessous des meubles de la cuisine de la salle des fêtes est très sale. Voir comment on peut remédier à ce problème. Voir si c'est prévu dans le contrat signé avec l'entreprise de nettoyage « Pithiviers Nettoyage ».

Messieurs COMBE Vincent et POCHON Ludovic souhaitent que l'on précise dans le règlement intérieur de la salle des fêtes, que l'utilisation d'un barbecue doit se faire dans un endroit précis à l'extérieur et interdire sous les arbres.

Mme le Maire propose de demander à l'élagueur quand il viendra élaguer les arbres de la commune, de vérifier l'état des ifs derrière la salle des fêtes.

## **Séance levée à 19h20**

En mairie, le 26 juin 2024

La secrétaire de séance,  
Mme Ghislaine LEOTARD



Le Maire  
Marian WATTS

